

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 5/21

DEMANDE DE PRIORITÉ DES VOLS TRANSPORTANT LES VACCINS CONTRE LA COVID-19

(Remplace l'AIC 3/21)

Introduction

Cette directive concerne uniquement les vols **critiques**, elle ne s'applique pas à tous les vols transportant des vaccins contre la COVID-19

Certains vols transportant des vaccins contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) peuvent nécessiter un traitement spécial, une priorité, ou les deux. Bien que l'emballage du vaccin COVID-19 soit conçu pour le transport, des retards peuvent mettre les vaccins en danger dans certains cas.

NAV CANADA et les fournisseurs de services de navigation aérienne adjacents (ANSP) ont élaboré conjointement une approche multidisciplinaire intégrée pour coordonner le transport aérien sûr et efficace des vaccins COVID-19.

Indication du statut de priorité pour les vols transportant les vaccins COVID-19

Les exploitants aériens doivent déterminer quels vols transportant les vaccins contre la COVID-19 sont critique et devraient être très sélectifs dans leur hiérarchisation pour permettre aux ANSP de fournir l'assistance nécessaire et efficace aux vols vraiment critiques.

1. Les exploitants de vol devraient insérer « **STS/ATFMX RMK/VACCINE** » dans la rubrique 18 du plan de vol pour identifier un vol qui a été identifié comme étant critique à cause du transport du vaccin COVID. Cela aidera à maintenir la sensibilisation sur ces vols prioritaires.
2. Ces exploitants sont demandés d'aviser le Centre national de l'Exploitation de NAV CANADA plus de 24 heures à l'avance à l'adresse NOC_Vaccine@navcanada.ca.
3. Pour les vols traversant l'espace aérien des États-Unis (cela comprend l'espace aérien océanique de l'Atlantique Nord), l'exploitant devrait notifier à l'avance le(s) vol(s) critique(s) au centre de commandement de la FAA. Pour les vols traversant l'espace aérien européen suivi par le gestionnaire de réseau EUROCONTROL, les opérateurs n'ont pas besoin de fournir de notification préalable, car le désignateur ATFMX est reconnu par l'automatisation EUROCONTROL et sera pris en charge dans la mesure du possible.

Demande imprévue

Si un problème survient après le départ, l'équipage peut informer directement le contrôle de la circulation aérienne (ATC) qui utilisera les procédures existantes pour identifier les impacts en aval. De plus, les exploitants de vol sont encouragés à informer le centre de commande de la FAA, le centre d'exploitation du gestionnaire de réseau EUROCONTROL ou toute autre autorité appropriée d'un problème en vol et de demander de l'aide. Les ANSP accéléreront le traitement de ces vols dans la mesure du possible compte tenu des limitations opérationnelles en temps réel et coordonneront avec les ANSP voisins si nécessaire.

Exemple de demande pour priorité imprévue lorsqu'en vol :

« Centre de Montréal, BIGAIR123, Demande de priorité imprévue pour transport de vaccins COVID-19 »

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



Vanessa Robertson
Directrice, Normes des Service de la circulation aérienne (ATS)